

# DIMENSIONS & PERSPECTIVES



## Votations fédérales:

FORTA : OUI

RIE 3 : OUI

## Finances publiques :

Des enjeux majeurs pour Genève

## Editorial



**Olivier COTS**  
Vice-Président FMB

attirant de très nombreuses entreprises, en permettant au tissu économique local de se développer et de prospérer, en garantissant une diversité des secteurs économiques et des tailles d'entreprise.

La rentrée 2017 est politique.

Le 12 février prochain, nous sommes appelés à voter sur deux sujets d'une importance vitale, non seulement pour les PME de l'industrie de la construction, mais plus généralement pour toute notre économie.

L'attractivité ne se décrète pas, elle se gagne jour après jour. Notre pays a su depuis des décennies se montrer très performant en matière de conditions-cadres en

Aujourd'hui, qu'il s'agisse de fiscalité (RIE III) ou de mobilité (FORTA), il s'agit de poser les jalons de notre futur économique. Sur le plan fiscal, RIE III permettra à la Suisse de se conformer à des exigences internationales incontournables tout en garantissant sa compétitivité. Une fiscalité plus juste, plus équitable, plus transparente et plus performante est d'autant plus indispensable que la concurrence s'est accrue, que les entreprises doivent se battre dans un environnement de plus en plus difficile. C'est surtout leur donner les moyens de garantir la pérennité d'un emploi de qualité et d'un système de formation professionnelle excellent.

En matière de mobilité, sans infrastructure supplémentaire, point de salut ! La hausse exponentielle des besoins de déplacements nous place très clairement face à l'alternative de subir ou de gérer. Grâce à FORTA, nous aurons les moyens de répondre de façon cohérente et réfléchie à ces besoins.

Le bâtiment genevois soutient sans réserves ces deux objets fédéraux fondamentaux.

## Un Fonds pour nos routes et agglomérations en 2017

**Le 12 février 2017, le peuple et les cantons trancheront l'inscription dans la Constitution fédérale d'un nouveau Fonds d'infrastructures dit FORTA. Un fonds pour tous ou presque.**

**D**'ici deux mois, le peuple et les cantons devront se prononcer sur la création du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération. Ce fonds dit FORTA sera destiné, d'une part, à assurer le financement à long terme de l'exploitation, de l'entretien et de l'aménagement de nos routes nationales (autoroutes) et, d'autre part, à financer les subventions fédérales à la réalisation de trams, voies de bus et ouvrages routiers urbains au titre des projets d'agglomérations.

### FORTA : pourquoi ?

La Suisse dispose d'un réseau de routes nationales (autoroutes) encore attrayant. Cela dit, le parc automobile suisse compte désormais plus de 6 millions de véhicules à moteur.

En ce sens, on soulignera que près de 23'000 heures de bouchons ont été enregistrées sur les routes nationales en 2015, en hausse de près de 11% par rapport à 2013.

Il faut donc élargir – à six pistes, à raison de trois pistes par sens de circulation – les tronçons autoroutiers surchargés.

Ces élargissements sont d'autant plus nécessaires que la plupart des tronçons surchargés font partie des ceintures autoroutières des principales agglomérations de notre pays.

Or, les autorités de ces agglomérations comptent sur le report sur ces ceintures autoroutières d'une partie importante du trafic routier motorisé, pour gagner notamment de la capacité routière au profit de la mise en service de nouvelles lignes de bus ou de trams.

Par ailleurs, la plupart des infrastructures de transports publics urbains qui ont été mises en service depuis les années 2005, à commencer par les nouvelles lignes de trams à Genève, n'auraient pas vu le jour sans subventions fédérales. Or, ces dernières ont été financées par les usagers motorisés de la route, au moyen d'un fonds d'infrastructures de durée limitée qui constitue une sorte de prototype du fonds FORTA, de durée illimitée.

### FORTA : qui payera ?

Le nouveau fonds sera essentiellement alimenté par des sources de financement existantes, compte tenu du rejet de la hausse de la vignette autoroutière.

Après environ vingt mois de débats, les Chambres fédérales ont décidé d'allouer à FORTA la totalité des recettes existantes de la surtaxe sur l'essence et le diesel – soit quelque 1,8 milliard de francs en 2015 – ainsi que celles de la vignette autoroutière (environ 340 millions de francs l'année dernière).

## Complémentaires, donc efficaces



Par ailleurs, le Parlement a décidé de transférer au nouveau fonds le produit de l'impôt automobile fédéral, à savoir les anciennes taxes d'importation sur les véhicules automobiles, impôt qui a rapporté environ 400 millions de francs en 2015.

Enfin, suite au rejet en votation populaire du 5 juin 2016 de l'initiative populaire fédérale dite « vache à lait », le solde du financement a fait l'objet d'un compromis. Premièrement, quelque 10% des recettes de la taxe de base sur les carburants – pris sur la part actuelle de la Confédération – seront versés chaque année à FORTA, ce qui représenterait une somme de quelque 250 millions de francs par an. Deuxièmement, la hausse prévue de la surtaxe sur les carburants se limitera à 4 centimes supplémentaires par litre, soit environ 200 millions de francs par an.

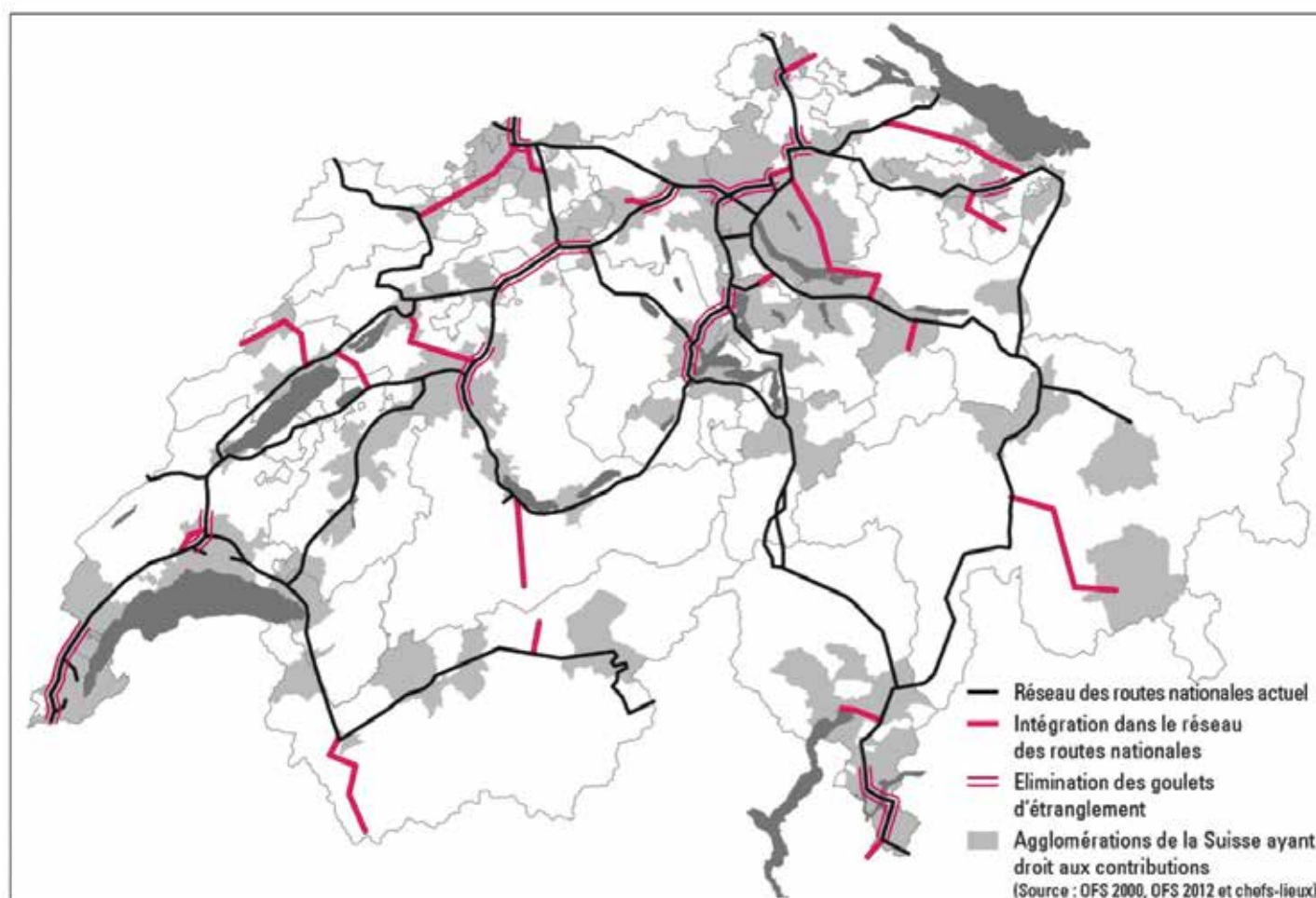
#### FORTA : qui en profitera ?

Le nouveau fonds constitue le compromis par excellence, puisqu'il bénéficie à tous ou presque. Concrètement, FORTA permet de financer l'entretien, mais aussi le développement de notre réseau autoroutier. Pour ce qui concerne Genève, il s'agit, tout d'abord, de l'élargissement à 6 pistes de l'autoroute A1 entre Nyon et Coppet, à la suite de celui de la totalité de l'autoroute existante de contournement de Genève.

Par ailleurs, FORTA assure le financement durable des subventions fédérales aux infrastructures de trafic d'agglomération. Pour ce qui concerne Genève, il s'agit tout d'abord de la part fédérale au financement de nouvelles lignes de trams.

**Le 12 février 2017, il s'agira donc de voter OUI à FORTA !**

## FORTA : investissements dans toute la Suisse





## La troisième réforme de l'imposition des entreprises : un projet gagnant pour tous

**L**e 12 février, les citoyens suisses se prononceront sur le volet fédéral de la troisième réforme de l'imposition des entreprises RIE 3. C'est une loi-cadre dont les dispositions doivent être appliquées ensuite dans les cantons. Ceux-ci sont toutefois souverains pour déterminer le taux d'imposition du bénéfice des entreprises. Les genevois voteront donc vraisemblablement le 24 septembre prochain sur un projet de loi cantonal sur la RIE 3. Celui-ci prévoit un taux unique d'imposition à 13.49%, au lieu des deux taux actuels de 11.7% environ pour les sociétés à statut et 24.2% pour les sociétés ordinaires. Le taux de l'impôt fédéral direct (IFD) de 8.5% reste inchangé. Si les deux volets de la réforme sont acceptés, elle entrera en vigueur le 1er janvier 2019.

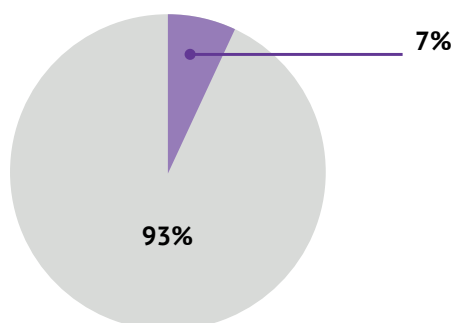
La RIE 3 constitue une chance unique d'assurer sur le long terme des conditions favorables pour le développement futur de la Suisse et de Genève en particulier. En effet, les quelques 1'100 sociétés à statut qui ont leur siège à Genève rapportent plus d'1 milliard de francs d'impôts (personnes morales et personnes physiques) au canton chaque année (chiffres 2015). Personne n'aurait donc intérêt à les voir quitter les rives du lac Léman pour des horizons plus cléments.

On sait que les entreprises internationales sont très mobiles géographiquement. Le choix du lieu d'implantation de leur siège est déterminé par plusieurs facteurs, au nombre desquels la fiscalité tient une grande place. L'accès à une main d'œuvre qualifiée et habituée à évoluer dans un environnement international, un droit du travail flexible ou encore de bonnes infrastructures sont également des conditions déterminantes. Afin de rester attractive pour ces entreprises, la Suisse doit faire évoluer sa fiscalité en fonction d'un cadre réglementaire international en constante mutation. C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral a lancé la RIE 3, qui prévoit non seulement la suppression des statuts fiscaux cantonaux mais également un certain nombre d'outils fiscaux à la disposition des entreprises pour diminuer leur base imposable, comme la "patent box" ou encore la déduction accrue pour les dépenses en Recherche et Développement (R&D). Ces outils peuvent être utilisés par toutes les sociétés quelle que soit leur taille, y compris par les indépendants, et ils stimuleront l'innovation en Suisse.

L'enjeu est considérable. La Suisse doit réussir à maintenir une fiscalité suffisamment clémente pour ne pas faire fuir les sociétés qui perdront leur statut dès 2019 et qui seront donc imposées au même taux que toutes les autres sociétés. Environ 150 000 emplois directs sont liés à la présence de ces sociétés internationales, qui sont à l'origine de la moitié des dépenses consacrées aux activités de R&D par le secteur privé, soit l'équivalent de 6 milliards de francs. Aujourd'hui, les sociétés au bénéfice d'un régime fiscal spécial ne représentent que 7% de l'ensemble des entreprises. Pourtant, elles rapportent environ 3,8 milliards de francs à la Confédération au titre de l'IFD chaque année, c'est-à-dire environ 50% des recettes totales de cet impôt.

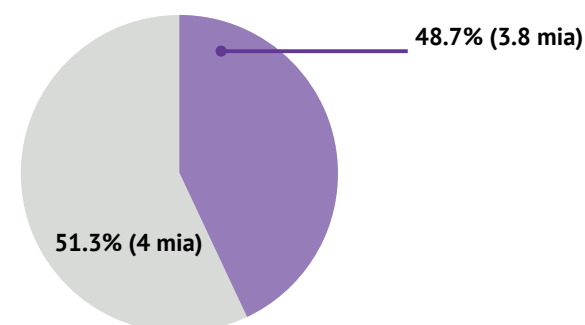
### Suisse : moyenne pour 2009-2011

Part des sociétés bénéficiant d'un régime spécial



■ Sociétés ordinaires  
■ Sociétés à régime spécial

Leur contribution à l'impôt fédéral direct (en CHF)



Genève et Vaud contribuent à 36.4% du total des recettes IFD payées par les sociétés à régime spécial.

Ces sociétés constituent par ailleurs une clientèle très importante pour les PME et les indépendants.

Enfin, comme la Confédération profite très largement des recettes fiscales générées par ces sociétés, il se justifie qu'elle participe financièrement au coût de la réforme. La compensation sera effectuée en relevant la part des cantons au produit de l'IFD de 17% à 21.2%, dès la mise œuvre de la réforme par les cantons. Cela représente quelque 112 millions de francs pour Genève.

Disons-le clairement, il n'y a pas de plan B. Sans la réforme, les pertes fiscales estimées seraient bien supérieures à celles induites par la réforme. Le manque à gagner temporaire estimé à 1.1 milliards de francs pour la Confédération devrait être largement compensé à court terme par l'effet dynamique de la réforme sur la croissance économique. Les chercheurs du KOF établis à l'EPFZ ont calculé plusieurs scénarios dans une étude. Malgré les pertes fiscales, ils s'attendent à une hausse de la croissance de 0.5 à 0.7%. Les investissements pourraient eux bondir jusqu'à 1.8%. L'emploi devrait aussi en bénéficier, avec une augmentation du taux des actifs de 0.2%.

Les entreprises ont besoin d'évoluer dans un environnement compétitif, mais également prévisible. La RIE 3 leur apportera de la sécurité juridique et une fiscalité attractive. Au niveau cantonal, la baisse du taux d'imposition ordinaire de 24.2% à 13.49% prévue par le projet de loi présenté par le Conseil d'Etat le 16 novembre, signifie que les entreprises internationales aujourd'hui au bénéfice d'un statut spécial verront leurs charges fiscales augmenter, mais dans une mesure acceptable pour elles. Les entreprises locales, majoritairement des PME, profiteront quant à elles d'une baisse substantielle et bienvenue de leur imposition.

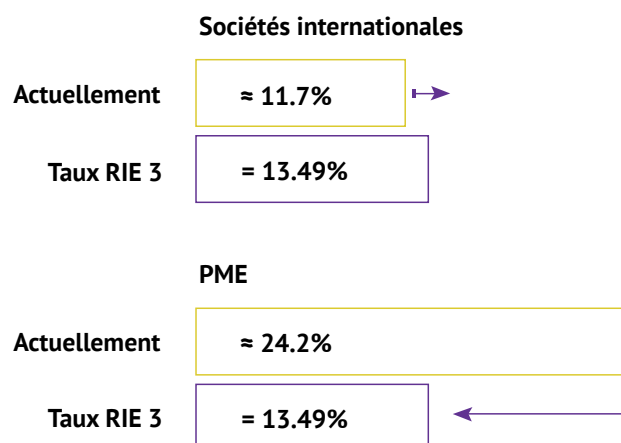
Les économies d'impôts ainsi réalisées seront réinjectées dans le circuit économique à travers l'investissement ou la création d'emplois. Toutes les entreprises petites ou grandes, locales ou internationales profiteront de cette réforme. Les mesures fiscales auront un impact dynamique et favoriseront la croissance économique. Cette réforme bénéficiera également aux citoyens et à l'Etat en maintenant les emplois et donc la prospérité. La RIE 3, une réforme moderne, transparente et équitable, dont chacun tirera profit.

**Le 12 février 2017, il s'agira donc de voter OUI à RIE 3 !**

Delphine TRUNDE-JACCARD  
Directrice adjointe  
Département de politique générale



Fédération des  
Entreprises  
Romandes  
Genève



## Finances publiques : des enjeux majeurs pour Genève

**D**epuis 1991, la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG), en collaboration avec des membres de l'ordre genevois d'EXPERTsuisse, conduit à intervalles réguliers une étude portant sur les finances publiques et la fiscalité genevoise. La huitième édition de cette brochure a été publiée en octobre 2016, mettant en exergue quelques caractéristiques de la situation genevoise. Charles LASSAUCE, Membre de la Direction de la CCIG en charge de ce projet, met en exergue certains constats.

**FMB : Cette étude 2016 marque-t-elle des changements majeurs par rapport aux précédentes éditions ?**

**CL :** Malheureusement non. Genève maintient sa position de leader national du canton ayant la plus forte exploitation de son potentiel fiscal. Pour les indicateurs par habitant, Genève dispose des recettes fiscales les plus élevées de Suisse. Il occupe le second rang en termes de dépenses, tout en étant le canton le plus prolixe pour des domaines telles que la culture ou l'aide sociale, et, avec près de 40 000 francs de dettes par habitant, enfants compris, il reste le canton le plus endetté.

**FMB : Des surprises ?**

**CL :** Pas vraiment, mais des confirmations intéressantes d'informations qui n'étaient que des perceptions. Ainsi, outre le fait que les genevois ont augmenté leur contribution au fisc de 3,7 à près de 5,5 milliards, l'analyse des recettes fiscales des personnes physiques entre 2000 et 2014 a permis de mettre en lumière l'effet bénéfique de la réforme de la fiscalité votée par le peuple fin 2009. La réduction de la charge fiscale sur les familles, à une hauteur estimée de 400 millions de francs, a provoqué un « trou d'air » d'à peine deux exercices et l'année 2012 a déjà rapporté aux collectivités publiques des revenus supérieurs à ce qu'ils étaient avant la réforme. L'activité économique sur le canton a manifestement été stimulée par cette réforme, ce qui est de bon augure pour la troisième réforme de l'imposition des entreprises qui s'annonce et dont l'ordre de grandeur de la baisse temporaire de recettes fiscales devrait être comparable !

Sur le plan plus général de la fiscalité, les collectivités publiques à Genève, canton et communes, n'ont jamais perçu autant de recettes fiscales. Près de 8,2 milliards de francs sont entrés dans les caisses publiques en 2014. A titre de comparaison, c'est plus que la grande majorité des budgets des états africains, à quelques rares exceptions près ! Malgré cela, l'Etat peine à dégager des excédents de revenus. Genève se trouve donc bel et bien dans une crise des dépenses.

**FMB : D'aucuns parlent pourtant d'austérité à Genève...**

**CL :** Une telle assertion ne résiste pas à l'analyse. Entre 2000 et 2014, les dépenses des collectivités publiques ont augmenté de 3% par an en moyenne et elles consacrent les plus importants montants par habitant de Suisse dans des domaines de proximité de la population comme le logement, l'aide à la famille ou la culture. Cela se remarque aussi au niveau de sa fonction publique, fournie et au bénéfice de bonnes conditions de rémunération, au point d'être le canton faisant état des dépenses par habitant les plus élevées (supérieures à 8'500 francs). L'appréciation de cette rémunération n'est pas rhétorique, mais découle des statistiques : à quasiment tous les niveaux de formation ou position professionnelle, le salaire médian dans la fonction publique est supérieur à celui du salarié du secteur privé. Le chiffre global, tous domaines confondus, était déjà connu – 7'042 francs dans le privé, 8'666 dans le public – mais la segmentation par formation et position hiérarchique a permis de constater qu'il ne s'agit pas uniquement d'une surreprésentation de profils universitaires dans la fonction publique qui génère cet écart.



**Charles LASSAUCE**  
Membre de la Direction



**FMB : Quelle est la conclusion à tirer de ces différents constats ?**

CL : Plus qu'une conclusion, c'est un constat logique : face à la difficulté de l'Etat à dégager des excédents de revenus, la dette se creuse. Ce n'est pas à des entrepreneurs qu'il faut expliquer que s'endetter n'est pas en soi un problème, mais que tout dépend de la raison de celui-ci. Des investissements d'infrastructures importants doivent se réaliser à Genève et il serait normal que ceux-ci accroissent la dette étatique. Malheureusement, à Genève, rares sont les exercices où l'autofinancement des investissements a été assuré.

En définitive, les finances publiques semblent rester fragiles à Genève, le canton ayant de la peine à s'extirper de cette crise des dépenses vécue depuis de nombreuses années et déjà mise en évidence dans les précédentes études de la CCIG.

**FMB : Dans ce contexte, la fragilité de la pyramide fiscale genevoise ne rassure pas...**

CL : Non, effectivement. Le déséquilibre est patent entre les 39% des contribuables qui ensemble couvrent 3% de l'impôt sur le revenu et les 0,6% qui s'acquittent de 18% de celui-ci ! Pour l'impôt sur la fortune – le plus élevé de Suisse – l'abîme est encore plus grand puisque près de 85% des contributions sont apportées par à peine plus de 4% des contribuables...

Conserver les « gros » contribuables à Genève est essentiel pour l'équilibre des finances publiques. Un simple exemple illustre cette assertion. Deux couples mariés avec deux enfants s'acquittent de leurs impôts. Le premier, avec un revenu de 100'000 francs, paiera environ 1'450 francs d'impôts ICC. Le second, 500'000 francs de revenus, versera 99'000 francs au fisc. Il faut donc l'équivalent de 64 familles avec un revenu de 100'000 francs pour des recettes fiscales identiques à un contribuable disposant de 500'000 francs de revenus... mais ces familles consommeront aussi 64 fois plus de prestations publiques !

Une autre approche théorique permet d'appréhender cette problématique en recherchant quelles sont les recettes fiscales nécessaires pour financer les dépenses publiques et quel impôt doit payer un contribuable pour atteindre le "point neutre" à partir duquel il ne coûte pas plus à l'Etat qu'il ne rapporte. Cet équilibre se situe actuellement à 10'800 francs d'impôts par habitant. Un couple marié sans enfant doit disposer d'un salaire de 165'000 francs, avec deux enfants 282'000 francs : autant dire que peu nombreux sont les contribuables qui paient plus d'impôts qu'ils ne consomment de prestations publiques... d'où l'importance de les conserver à Genève !

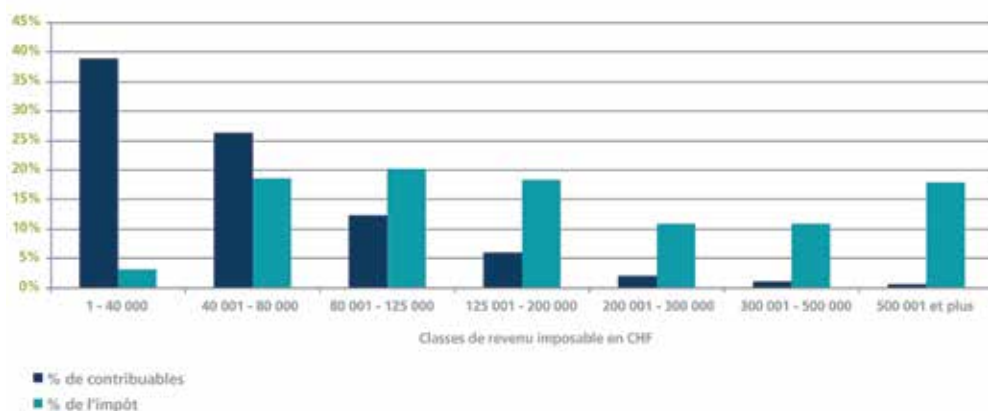
**FMB : Cette étude est encore disponible ?**

CL : Elle est disponible sur notre site (ccig.ch), rubrique "publications", 8e brochure fiscale, ou peut-être envoyée sur demande.

**Pyramide fiscale selon le revenu imposable en CHF**

Ensemble des contribuables, 2013

Une très faible proportion de contribuables assure la majeure partie des recettes fiscales.



**39%** des contribuables ont un revenu imposable inférieur à 40 000 CHF et ne paient que **3%** de l'impôt

**0,6%** des contribuables ont un revenu supérieur à 500 000 CHF et paient **18%** de l'impôt

## Meyrin : le développement de l'écologie industrielle au service des métiers du bâtiment

**A**vec 1'500 entreprises et 26'000 emplois concentrés sur son seul territoire, Meyrin s'affiche comme le centre du dynamisme économique régional. Les autorités communales ont entamé une démarche politique volontariste de se positionner en tant que partenaire privilégié des entreprises locales et de jouer le rôle d'une plateforme fédératrice des pôles d'activités pour ainsi consolider et poursuivre le développement de la diversité économique de l'ensemble de la région. En contact permanent avec les différents acteurs de l'économie, Meyrin met ainsi en valeur ses atouts pour accueillir dans les meilleures conditions les entreprises souhaitant s'y implanter. Son service des affaires économiques joue également un rôle de facilitateur et soutient les micros, petites, moyennes et grandes entreprises dans leurs besoins.

Le Meyrin Economic Forum a ainsi pour objectif de répondre concrètement aux attentes des entreprises en leur offrant une plateforme d'échanges. La prochaine édition aura lieu le 31 janvier 2017 en fin de journée et aura pour thème l'écologie industrielle et les opportunités que celle-ci peuvent représenter, particulièrement pour l'industrie du bâtiment.

Le Pr. Suren ERKMAN, professeur à l'EPFL et meilleur spécialiste suisse de la question, ouvrira les feux en plantant le décor. Ensuite, trois entrepreneurs feront part de leur expérience, couronnée de succès, sous forme de

panel de discussions interactif lors duquel chacun pourra participer. Puis, la Fondation pour les terrains industriels (FTI) ainsi que le Conseil d'Etat feront part de leur vision du développement économique y relatif et des conditions-cadres qu'ils projettent de mettre en place durant ces prochaines années.

Cette plateforme d'échanges est l'événement incontournable pour tous les acteurs économiques de la région qui désirent étoffer leur portefeuille d'affaires.

### L'écologie industrielle

La raréfaction des ressources naturelles dont dépend la santé économique de Genève engendre aujourd'hui de nouveaux défis auxquels il est nécessaire de répondre avec des solutions innovantes. L'écologie industrielle s'inspire des écosystèmes naturels pour optimiser les activités industrielles. Dans ce cadre, les rejets produits par une activité économique deviennent des ressources pour une autre activité économique. Ce type de démarche engendre un double bénéfice : la réduction de la consommation de ressources naturelles d'une part, et la diminution des déchets finaux d'autre part.

La commune de Meyrin est particulièrement active dans la promotion de l'écologie industrielle. En effet, celle-ci s'inscrit parfaitement dans le cadre des objectifs de développement durable du programme de législature et Meyrin a également été précurseur dans le concept d'écoparcs. Ainsi, quatre d'entre eux sont mis en place sur son territoire.

**MEYRIN**



**MEYRIN  
ECONOMIC  
FORUM  
SYMPOSIUM**

### IMPRESSUM

Ce journal paraît 4 fois par an, est tiré en français à 3'000 exemplaires et est imprimé sur du papier recyclé.

Responsable éditorial : Pierre-Yves Tapponnier • E-mail : redaction@fmb-ge.ch

FMB - PONT ROUGE CENTRE DE FORMATION - Rampe du Pont-Rouge 4 - 1213 Petit-Lancy

Conception graphique : Agence Hémisphère • Impression et diffusion : Moléson Impressions.